



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9673^e séance

Judi 27 juin 2024, à 10 h 30

New York

Provisoire

Président : M. Hyunwoo Cho. (République de Corée)

Membres :

Algérie	M. Koudri
Chine	M. Geng Shuang
Équateur	M. Montalvo Sosa
États-Unis d'Amérique	M. Wood
Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
France	M. de Rivière
Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
Japon	M ^{me} Shino
Malte	M. Camilleri
Mozambique	M. Afonso
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
Sierra Leone	M. Sowa
Slovénie	M ^{me} Jurečko
Suisse	M ^{me} Chanda

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine
(S/2024/473)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine (S/2024/473)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de la République centrafricaine à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M^{me} Sylvie Valérie Baipo Temon, Ministre des affaires étrangères, de la Francophonie et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Valentine Rugwabiza, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2024/473, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la République centrafricaine.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Rugwabiza.

M^{me} Rugwabiza (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter la Corée du Sud de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin, et je saisis cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Président, de présider cette séance.

J'ai l'honneur de présenter le dernier rapport en date du Secrétaire général sur la République centrafricaine (S/2024/473). Je mettrai d'abord en avant certaines réalisations de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) dans l'exécution de son mandat d'appui à l'application de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. J'évoquerai ensuite l'élargissement de la zone d'impact de la MINUSCA à d'autres localités de la préfecture du Haut-Mbomou, dans le sud-est du pays, en prélude à l'extension et à la restauration de l'autorité de l'État pour ce qui concerne la sécurité et les civils dans cette région. Enfin, je partagerai avec le Conseil

certaines des défis opérationnels auxquels la Mission a été confrontée au cours de la période considérée.

Le 17 avril, la commission nationale chargée de la gestion des frontières en République centrafricaine a tenu sa première session plénière et, depuis, met activement en œuvre son plan d'action décennal, sous la direction du Ministère de l'administration du territoire, de la décentralisation et du développement local. La présence limitée, voire inexistante, de l'État dans les zones frontalières a toujours été un terreau propice à l'insécurité aux frontières de la République centrafricaine. La restauration de l'autorité de l'État et la maîtrise de la gestion des frontières constituent des piliers prioritaires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation et de la feuille de route conjointe pour la paix en République centrafricaine, car ils permettront d'ancrer la sécurité aux frontières, fondement du rétablissement et de la consolidation d'une sécurité durable en République centrafricaine. Hier, à Bangui, les sessions communes de la commission ad hoc des frontières et de la commission mixte permanente de sécurité transfrontalière entre la République du Cameroun et la République centrafricaine ont commencé leurs délibérations, démontrant la détermination politique des deux Gouvernements à remédier aux problèmes relatifs à la sécurité frontalière, à la transhumance, aux trafics et aux questions liées aux frontières communes, en revitalisant les mécanismes de coopération transfrontières en place.

Les crises politiques et sécuritaires passées et récurrentes en République centrafricaine ont eu une incidence négative sur la transhumance, et cette pratique séculaire est désormais un facteur majeur d'attaque contre les civils. Le meurtre récent de 16 civils dans le village de Limé, dans la préfecture de l'Ouham-Pendé, à la suite d'un conflit foncier entre des agriculteurs locaux et des propriétaires de bétail, a rappelé à quel point il est urgent d'inverser la dynamique de la violence et de faire en sorte que l'élevage et la transhumance soient de nouveau perçus comme des facteurs de coexistence pacifique, de stabilisation et de développement économique. Le 13 mai, le Président de la République, Chef de l'État, a accueilli la première conférence nationale de haut niveau sur la transhumance pacifique et prospère. Cette conférence, facilitée par la MINUSCA, a abouti à plusieurs décisions : la mise à jour du cadre juridique et institutionnel régissant les couloirs de transhumance, l'appui aux mécanismes de prévention des conflits locaux et l'exploitation des mécanismes transfrontaliers existants pour gérer la transhumance transfrontière. La mise en œuvre de ces décisions améliorera sensiblement la gestion de la transhumance qui, rappelons-le, est un pilier de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation.

Les préparatifs des élections locales ont pris de l'ampleur, grâce à l'adoption, le 28 mai, du code électoral révisé par l'Assemblée nationale et aux récentes contributions financières au panier de fonds du Programme des Nations Unies pour le développement. Comme nous l'avons déjà indiqué, les élections locales sont une disposition clef de l'Accord politique. La Mission continuera de fournir l'appui multiforme prévu à son mandat pour les préparatifs des élections locales, notamment par des activités de sensibilisation visant à mobiliser une large participation, et spécifiquement la pleine participation des femmes, en toute sécurité. Nous saluons les contributions que certains membres ont apportées. Nous apprécions les efforts de mobilisation déployés par le Président de la République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix et nous encourageons tous les membres à appuyer les élections municipales en République centrafricaine, dont les dernières datent de 36 ans.

Le contexte sécuritaire reste difficile dans les zones frontalières. La préfecture du Haut-Mbomou, dans le sud-est du pays, a été le théâtre d'une violence accrue contre les civils, sur fond d'escalade du conflit et des attaques de représailles entre des éléments du groupe armé Union pour la paix en Centrafrique et le groupe d'autodéfense Azande Ani Kpi Gbe. Les membres du Conseil n'ont pas oublié que la Mission a d'abord étendu sa zone d'impact à la localité de Mboki, dans le Haut-Mbomou, et a appuyé le déploiement des forces armées nationales en 2023, ce qui a permis la démobilisation, le désarmement et le rapatriement vers l'Ouganda d'ex-combattants de l'Armée de résistance du Seigneur et des personnes à leur charge. Du fait de la détérioration des conditions de sécurité en début d'année, la MINUSCA a encore élargi la présence de sa force dans la préfecture afin de prévenir une nouvelle flambée de violence. En parallèle, elle a mobilisé ses capacités limitées en matière de génie et de logistique pour améliorer l'accès terrestre à la préfecture du Haut-Mbomou, zone plus vaste que la Suisse et presque aussi étendue que la Sierra Leone qui est inaccessible aux transports terrestres pendant les longues saisons des pluies en République centrafricaine. Le renforcement de sa présence a permis à la Mission d'étendre la mise en œuvre des tâches prioritaires au titre de son mandat dans la préfecture, notamment la protection des civils et la facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire, et a préparé le terrain pour l'extension de l'autorité de l'État en ce qui concerne les questions civiles et de sécurité, grâce à la réhabilitation en cours de l'axe Bangassou-Obo-Bambouti.

En très peu de temps, en étroite collaboration avec les autorités nationales et locales, les communautés locales et les partenaires humanitaires, la Mission a réalisé des

progrès tangibles et transformateurs en matière de sécurité, d'action humanitaire et de consolidation de la paix dans la préfecture du Haut-Mbomou. Je voudrais évoquer une autre zone frontalière, à Am Dafok, à la frontière avec le Soudan, où, le 6 avril, la MINUSCA a facilité le déploiement des forces de défense nationale en appui à l'extension de l'autorité de l'État de la République centrafricaine.

Malgré les progrès enregistrés dans la mise en œuvre du mandat de la MINUSCA durant la période à l'examen, je suis profondément préoccupée par la poursuite des campagnes de désinformation et de mésinformation contre la Mission, avec une augmentation des contenus hostiles qui visent la MINUSCA. Cela complique encore le contexte déjà difficile dans lequel la Mission mène ses activités. Je demande au Gouvernement de veiller à ce que les personnes, y compris les fonctionnaires, dont il a été établi qu'elles diffusent et reprennent à leur compte ces messages, répondent de leurs actes. Ces campagnes font peser une menace grave sur la sûreté et la sécurité de nos soldats de la paix tout en limitant la capacité de la Mission à s'acquitter de manière optimale des tâches que lui a confiées le Conseil, à la demande des autorités nationales de la République centrafricaine. Je suis également préoccupée par la lenteur des progrès s'agissant de la mise à disposition du matériel de la Mission saisi par le service national des douanes, malgré les multiples démarches de la Mission auprès des institutions gouvernementales compétentes.

Je voudrais conclure mon intervention en remerciant sincèrement les membres du Conseil de leur soutien constant à la MINUSCA au fil des ans. Pour préserver et consolider les progrès réalisés par la Mission, il faudra qu'ils continuent de lui apporter son appui et que le Gouvernement de la République centrafricaine continue d'investir dans le renforcement des capacités de ses institutions nationales, notamment les institutions chargées de la sécurité, afin qu'elles puissent permettre au Gouvernement de s'acquitter de sa responsabilité première, qui est de protéger sa population et la souveraineté du territoire national.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Rugwabiza de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. de Rivière (France) : Je remercie la Représentante spéciale pour sa présentation et je tiens à lui redire le plein soutien de la France. Je salue également la présence parmi nous de la Ministre des affaires étrangères, de la Francophonie et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine.

La France salue la poursuite des efforts du Gouvernement centrafricain pour la mise en œuvre du processus de paix et sa décentralisation. La tenue des premières élections locales depuis 1988 va dans la bonne direction. La France encourage les autorités centrafricaines à garantir l'exercice des droits civils et politiques de tous les citoyens. Il convient de créer, dès à présent, les conditions favorables à la tenue d'élections libres, transparentes et inclusives. La France espère que la prochaine élection présidentielle, prévue en 2025, répondra à ces conditions.

La France reste préoccupée par la fragilité de la situation sécuritaire, notamment dans les zones frontalières. Les armes et combattants continuent de circuler, alimentant l'activité des groupes armés. Cette porosité des frontières, notamment avec le Soudan et le Soudan du Sud, constitue une menace pour la stabilité non seulement de la République centrafricaine, mais aussi de l'ensemble de la région. La coopération des autorités centrafricaines avec les États voisins, en lien avec les organisations régionales, doit être encouragée. Le Conseil doit continuer d'agir pour lutter contre le trafic d'armes en provenance des pays voisins et contre l'infiltration de combattants étrangers au profit des groupes armés. Dans cette perspective, la France travaillera avec l'ensemble des membres du Conseil sur le renouvellement du régime de sanctions en juillet.

La France salue le rôle joué par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), en lien avec les autorités centrafricaines, en faveur de la stabilité dans le pays. La Mission apporte un soutien essentiel aux autorités centrafricaines dans la lutte contre les groupes armés. Cela passe par un appui logistique aux Forces armées centrafricaines, une présence renforcée dans les zones clés ou encore un soutien au processus de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement. Il est essentiel que la MINUSCA puisse poursuivre ces efforts, qui contribuent au renforcement de l'autorité de l'État sur l'ensemble de son territoire. À cet égard, la France appelle à mettre fin à toute entrave à la mise en œuvre de sa mission, y compris s'agissant de l'utilisation de ses drones. Elle condamne également les campagnes de désinformation observées ces derniers mois à l'encontre de la Mission.

La France se félicite de la publication du rapport annuel sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine. Elle se félicite également de l'étroite coopération des autorités centrafricaines avec les équipes des Nations Unies à ce sujet. Elle condamne les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme, qui ont augmenté de 47 % par rapport à l'année dernière. Une part importante de ces violations est le fait des groupes armés et des mercenaires russes, issus de

Wagner. Ces violations recouvrent des violences sexuelles liées au conflit, dont des viols et des mariages forcés, ainsi que des violations graves des droits de l'enfant. Elles ne doivent pas rester impunies.

La situation humanitaire reste précaire. Le risque de détérioration est réel avec l'augmentation du nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile liée au conflit au Soudan. Il est donc essentiel que l'aide humanitaire soit à la hauteur des besoins que connaît le pays.

M^{me} Chanda (Suisse) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général pour son exposé. Je salue la participation de la Ministre des affaires étrangères, de la Francophonie et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine à la présente séance.

Alors que les efforts de la République centrafricaine, soutenus par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), ont mené à une stabilisation graduelle du pays et à une sécurité accrue pour la population civile, il est impératif que le Conseil maintienne son attention sur ce dossier. Nous souhaitons ainsi aborder les aspects suivants.

Premièrement, en ce qui concerne les progrès politiques et l'accord de paix, la Suisse se félicite des mesures prises par le Gouvernement centrafricain pour renforcer la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Les efforts de décentralisation du processus de paix, notamment l'engagement avec les mécanismes préfectoraux de mise en œuvre, sont essentiels pour intégrer les populations hors de Bangui dans les efforts de paix. À cet égard, l'organisation des élections locales en octobre, qui constituent une partie intégrante de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, sera cruciale pour faire progresser la réconciliation nationale. Nous encourageons les autorités à garantir un processus inclusif, transparent et apaisé, et à soutenir la pleine participation des femmes, en tant que candidates et électrices.

Deuxièmement, pour ce qui est du respect des droits humains et de l'état de droit, qui constituent les piliers d'une société pacifique, nous saluons la collaboration entre la République centrafricaine et la MINUSCA pour la préparation du rapport sur la situation des droits humains dans le pays. Le dialogue constructif tenu entre la Mission et le pays est louable et nous encourageons désormais la République centrafricaine à mettre en œuvre les engagements qu'elle a pris dans le cadre de la politique nationale des droits de l'homme. Nous appelons en particulier les autorités centrafricaines à maintenir un espace civique ouvert et respectueux, et à respecter

l'indépendance des institutions judiciaires. À cet égard, nous nous félicitons des progrès réalisés en matière de lutte contre l'impunité, notamment par l'opérationnalisation de la majorité des juridictions nationales en dehors de Bangui. Les efforts de la Cour pénale spéciale concernant les crimes de guerre et crimes contre l'humanité, et en particulier la réouverture des audiences sur les violences intercommunautaires de Ndélé, sont à saluer.

Troisièmement, si la situation sécuritaire et humanitaire s'améliore globalement, des poches d'instabilité persistent dans certaines régions du pays. Les violences perpétrées par les groupes armés autour des sites miniers, des couloirs de transhumance et des zones frontalières avec le Soudan et le Soudan du Sud aggravent la souffrance des civils. Il est crucial de poursuivre les efforts pour combattre ces violations. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'intensification des activités du groupe Azandé Ani Kpi Gbé dans le sud-est du pays ainsi que par l'intégration de certains de ses membres au sein des forces nationales de sécurité, parfois sans un contrôle approprié. À cet égard, la professionnalisation des forces de sécurité et une réforme effective du secteur de la sécurité sont nécessaires et urgentes.

Enfin, la Suisse se félicite de la stabilisation de la situation humanitaire, qui a permis le retour de plusieurs milliers de déplacés dans leur région d'origine. Alors que les besoins humanitaires d'urgence diminuent, il est désormais crucial que tous les partenaires de la République centrafricaine restent engagés et orientent leur appui vers un développement durable. Nous saluons à cet égard la tenue de la conférence nationale de haut niveau sur la transhumance pacifique et prospère, qui démontre un réel engagement pour apaiser les violences intercommunautaires et générer une source de prospérité pour toute la région.

La Suisse redit son engagement à soutenir la République centrafricaine dans ses efforts pour parvenir à une paix durable et à un développement inclusif. Nous appelons tous les acteurs à renforcer leur collaboration pour mettre en œuvre l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et accompagner la République centrafricaine sur la voie de la paix et de la prospérité.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*): Je tiens à remercier la Représentante spéciale Rugwabiza de son exposé. Je salue la présence de S. E. M^{me} Baipo Temon, Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine.

Pour parvenir à une paix et une stabilité durables en République centrafricaine, nous devons continuer de

promouvoir la réconciliation politique et la réintégration socioéconomique dans les zones reculées. Nous saluons l'engagement continu du Gouvernement à mettre pleinement en œuvre l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine signé en 2019, avec une appropriation forte.

Je tiens à souligner trois points concernant les efforts d'édification de l'État déployés par la République centrafricaine, en partenariat avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

Premièrement, la recherche d'une solution politique sur la base d'un dialogue inclusif avec toutes les parties prenantes reste essentielle. La récente conférence nationale de haut niveau visant à réduire les violences liées à la transhumance saisonnière est d'ailleurs une initiative qui va dans ce sens pour faire face à un problème croissant. Les stratégies proposées doivent être suivies de mesures concrètes fondées sur une approche à l'échelle de la société. Il est également encourageant de constater que le Gouvernement poursuit la mise en œuvre du processus de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration des groupes armés. Ce processus doit être véritablement transparent et crédible grâce à un contrôle approprié des antécédents, notamment en dans la perspective d'une réintégration dans les forces nationales.

Deuxièmement, le processus de paix doit être davantage décentralisé afin de permettre aux acteurs locaux de jouer un rôle moteur dans la lutte contre les problèmes auxquels ils sont confrontés, notamment les tensions intercommunautaires. La présence de dirigeants locaux élus est essentielle pour que la réforme de la gouvernance locale permette de construire des communautés résilientes. Les prochaines élections locales, qui se tiendront cette année, doivent donc être régulières, ouvertes, inclusives et crédibles, et elles doivent permettre aux hommes et aux femmes de participer à ce processus afin d'améliorer leur bien-être social. L'apaisement des divisions profondes dans le pays exige un processus électoral crédible dans lequel les différentes voix, y compris celles des femmes, des personnes déplacées et des ex-combattants, seront dûment prises en compte de manière équitable et inclusive.

Enfin, l'état de droit doit prévaloir dans tout le pays et la lutte contre l'impunité doit être renforcée. Nous saluons les progrès accomplis en matière de renforcement des institutions, notamment grâce à la Cour pénale spéciale et à l'élargissement des services judiciaires à des zones éloignées de la capitale.

Nous demeurons profondément préoccupés par les cycles de violence autour des sites miniers et par la poursuite des violations des droits humains et atteintes à ces droits commises par des groupes armés, des acteurs étatiques et d'autres membres du personnel de sécurité. Le système judiciaire doit être bien utilisé s'il veut jouer un rôle efficace dans la réconciliation et la stabilité à long terme, en s'appuyant sur les efforts en cours pour étendre l'autorité de l'État. Les frontières de la République centrafricaine restent poreuses, ce qui pose un grave problème. Le lancement récent de la politique de gestion des frontières du Gouvernement est une évolution positive qui doit bénéficier de la coopération régionale et internationale.

Le Japon demeure déterminé à œuvrer avec les partenaires internationaux en faveur de la paix et de la stabilité en République centrafricaine.

M. Camilleri (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour la Représentante spéciale Rugwabiza pour ses observations et je salue la présence de la Ministre des affaires étrangères, de la Francophonie et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine dans la salle aujourd'hui.

Malte soutient fermement les récentes initiatives importantes entreprises par les autorités centrafricaines, en collaboration avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Nous prenons acte des recommandations formulées à la conférence nationale de haut niveau sur la transhumance pacifique et prospère et de celles concernant le renforcement de la protection des femmes contre la violence fondée sur le genre. Il s'agit là d'efforts déterminants pour s'attaquer aux problèmes persistants et aux causes profondes des conflits. La large participation des parties prenantes tchadiennes et centrafricaines et l'adoption d'une feuille de route constituent des avancées décisives vers le règlement de problèmes fondamentaux pour la stabilité à long terme de la région.

Malte se félicite par ailleurs du nouvel élan donné par les autorités à la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, notamment en lançant les activités de la commission nationale en charge de la gestion des frontières.

Nous saluons les efforts conjoints de la MINUSCA et des autorités centrafricaines en ce qui concerne la décentralisation du processus de paix, y compris les interactions avec les mécanismes de mise en œuvre à l'échelle des préfectures. Cela correspond également aux nouvelles priorités définies dans le mandat.

L'évolution des préparatifs des premières élections locales en République centrafricaine depuis 1988 est encourageante. Nous rappelons qu'il est important que ces élections se déroulent dans un espace public libre et sûr, en garantissant un dialogue inclusif qui inspire la confiance.

L'application du principe de responsabilité, ainsi qu'un espace politique ouvert et sûr, sont essentiels à la paix et à la sécurité. Dans ce contexte, nous sommes préoccupés par l'arrestation et la détention d'opposants politiques, les charges retenues contre eux et les dispositions qui en ont découlé. S'il faut lutter contre les discours de haine et la diffamation, nous prenons note des préoccupations dont il a été fait part eu égard à l'indépendance du système judiciaire.

Sur le plan régional, la République centrafricaine reste profondément touchée par l'aggravation du conflit au Soudan. Les débordements sont de plus en plus difficiles à gérer. Des réfugiés arrivent alors que la situation humanitaire est déjà catastrophique, et les liens entre les groupes armés et les milices, ainsi que le recrutement, compromettent les progrès vers la stabilisation.

La situation en matière de sécurité reste préoccupante, et pas seulement dans la préfecture de Vakaga. La dynamique récente dans le sud-est est également alarmante. La violence interethnique doit être désamorcée, et non attisée. Les processus de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration doivent faire l'objet d'un contrôle approprié afin de garantir qu'ils ne se transforment pas en recrutement de mandataires. Ces évolutions pourraient irrémédiablement miner la confiance envers l'armée nationale et son parcours vers la professionnalisation et la protection de la population civile.

Nous sommes préoccupés par les informations faisant état de la formation et de l'intégration de combattants armés du groupe Azandé Ani Kpi Gbé dans les forces de défense nationales, et nous condamnons fermement les actes de violence qu'ils ont commis récemment. Nous sommes troublés par l'utilisation continue, par plusieurs signataires, de la violence sexuelle comme tactique pour terroriser et déplacer des communautés. Nous insistons, dans les termes les plus énergiques, sur le fait que la traite des femmes et des filles est déplorable.

Nous sommes également très préoccupés par l'augmentation des violations graves commises contre les enfants. Nous saluons l'organisation récente d'un atelier visant à valider le protocole régissant le transfert et la protection des enfants associés aux groupes armés. Cela permettra aux enfants appréhendés par les forces de sécurité d'être remis directement aux services publics de protection de l'enfance et à leurs partenaires.

Nous saluons la récente publication du rapport annuel sur les droits humains, conformément à la résolution 2709 (2023), et sommes convaincus que de nouvelles avancées ont été réalisées pour promouvoir et protéger les droits humains en République centrafricaine. L'Union européenne et ses États membres restent des partenaires clefs de la République centrafricaine, ayant mobilisé plus de 900 millions d'euros depuis 2014, qui ont été affectés à des domaines allant des questions politiques et de sécurité à la coopération humanitaire et au développement.

Pour terminer, nous exprimons notre appui aux autorités de la République centrafricaine pour leur détermination à assurer la paix et la sécurité ainsi que le développement économique et social. Nous nous associons aux efforts collectifs visant à garantir une réconciliation inclusive et à long terme pour l'ensemble de la population de la République centrafricaine.

M^{me} Jurečko (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale Rugwabiza de son exposé détaillé aujourd'hui. Je salue également la participation de la Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine, S. E. M^{me} Baipo Temon, à la présente séance.

La Slovénie exprime son plein appui à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et à son action. Nous rendons également hommage aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

Malgré les avantages en matière de stabilisation obtenus en partie grâce à l'engagement de l'ONU, depuis de nombreuses années, en faveur de la République centrafricaine, le pays reste confronté à de nombreux défis. À cet égard, je voudrais faire les trois observations suivantes.

Premièrement, nous appuyons fermement l'engagement renouvelé du Gouvernement centrafricain en faveur de la mise en œuvre intégrale de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et de la feuille de route de Luanda. Son annonce d'une contribution de 4,5 millions de dollars pour l'organisation des élections locales témoigne d'une appropriation nationale accrue et mérite d'être saluée. L'Union européenne, l'un des principaux partenaires de la République centrafricaine, contribuera également à hauteur de 2,5 millions de dollars au panier de fonds de l'ONU créé pour soutenir le processus électoral, et nous invitons la communauté internationale à faire de même. Nous exhortons la République centrafricaine à veiller à ce que le processus électoral soit inclusif, transparent et crédible. La participation pleine, effective, en toute sécurité et sur un pied d'égalité des femmes et des jeunes aux processus électoraux et autres processus politiques doit être

garantie, de même qu'un espace civique ouvert et le respect des droits humains, y compris la liberté d'expression. Des élections crédibles, associées à d'autres mesures de décentralisation, contribueront à assurer la stabilité et à étendre l'autorité de l'État dans tout le pays.

Deuxièmement, nous restons préoccupés par la persistance de niveaux élevés de violence dans le pays, en particulier dans les régions frontalières. Nous appelons tous les groupes armés restants, en particulier l'Unité pour la paix en Centrafrique et Azandé Ani Kpi Gbé, à cesser immédiatement leurs activités et à prendre de nouveau part au processus de paix. Le risque de propagation de la violence dans toute la région est très préoccupant. Le flux ininterrompu d'armes, d'explosifs et de combattants à travers les frontières ne fait qu'aggraver le conflit. À cet égard, nous appelons tous les États membres de l'ONU à respecter l'embargo sur les armes et les autres mesures de sanctions. Nous saluons également les initiatives de la République centrafricaine en matière de gestion des frontières et encourageons les autres pays de la région à renforcer leur coopération.

Nous appuyons fermement le rôle actif que joue la MINUSCA en renforçant sa présence dans les localités exposées à des risques et en créant des bases opérationnelles temporaires afin de protéger les populations locales en danger et d'assurer l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire. Toutefois, pour y parvenir, la Mission doit bénéficier d'un accès humanitaire sans entrave et d'une liberté de circulation dans tout le pays. Toutes les restrictions empêchant l'utilisation ininterrompue de systèmes de drones aériens par la MINUSCA doivent être levées.

Les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration sont un élément clef du processus de paix. Pour être efficaces, ils doivent être menés à bien sans délai. Tout membre d'un groupe armé qui souhaite prendre part à l'un de ces programmes doit avoir la possibilité de le faire. En outre, nous déconseillons le recrutement de membres de groupes armés au sein des forces de défense nationale sans procédures appropriées de vérification des antécédents afin de garantir l'application du principe de responsabilité et de prévenir d'autres atteintes aux droits humains.

Enfin, nous remercions la MINUSCA de la présentation en temps voulu du rapport annuel sur les droits humains et la République centrafricaine de sa participation constructive au processus. Nous appelons à la mise en œuvre intégrale des recommandations contenues dans le rapport. Toutefois, nous partageons les préoccupations exprimées dans le rapport concernant la persistance des

violations des droits humains et des atteintes à ces droits, des violations graves des droits de l'enfant, des violences sexuelles liées au conflit et des violations du droit international humanitaire perpétrées par toutes les parties au conflit. Il faut redoubler d'efforts pour y mettre un terme et amener tous les auteurs de ces actes à en répondre.

L'émission d'un mandat d'arrêt international contre l'ancien Président Bozizé par la Cour pénale spéciale pour crimes contre l'humanité est un signe encourageant qu'il n'y aura pas d'impunité pour les auteurs de violations des droits humains. Nous souhaitons que tous les auteurs de crimes internationaux en République centrafricaine soient traduits en justice.

Pour terminer, la Slovénie continuera d'accompagner la République centrafricaine et son peuple sur la voie d'une paix pérenne, du développement durable et de la stabilité politique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Rugwabiza, de son exposé instructif qui illustre le rôle déterminant que joue la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) à l'appui de la paix et de la sécurité en République centrafricaine. Je salue également la participation de la Ministre Baipo Temon à cette séance.

Je voudrais tout d'abord exprimer la profonde reconnaissance des États-Unis à la Représentante spéciale du Secrétaire général, aux responsables et au personnel de la MINUSCA, ainsi qu'aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour leur engagement en faveur de la paix en République centrafricaine. Par ailleurs, nous nous félicitons vivement de la publication, cette semaine, par le Secrétariat du rapport annuel sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine, qui fournit des informations opportunes en prévision des délibérations du Conseil de sécurité sur le mandat de la MINUSCA plus tard dans l'année. Il est clair que la MINUSCA est un partenaire de la République centrafricaine et qu'elle tient sa promesse de favoriser l'instauration d'une paix durable.

En plus d'effectuer des patrouilles régulières avec les Forces armées centrafricaines (FACA) pour assurer la protection des civils, la MINUSCA a facilité l'organisation d'une conférence sur la transhumance en collaboration avec le Gouvernement centrafricain, et a organisé plusieurs ateliers pour aider le Ministère de la justice à mettre en œuvre sa politique nationale en matière de droits humains. Les ingénieurs de la MINUSCA ont réparé la route reliant

Bossebele à Bossangoa et la piste de l'aérodrome de Bouar, ouvrant ainsi des perspectives économiques et soutenant l'extension de l'autorité de l'État.

La MINUSCA est déterminée à fournir un soutien logistique et à mettre ses compétences techniques au service du Gouvernement centrafricain dans le cadre des préparatifs pour les élections locales et régionales prévues en octobre, une étape clef vers la décentralisation. Les États-Unis encouragent le Gouvernement centrafricain à redoubler d'efforts pour veiller à ce que les élections soient libres, régulières et inclusives.

Le thème commun est le partenariat. La Mission fournit des compétences et des capacités inégalées, conformément à son mandat et en partenariat avec le Gouvernement centrafricain, qui contribuent à renforcer la sûreté et la sécurité de la population centrafricaine. Ces domaines de partenariat soulignent qu'il n'existe pas de solution purement militaire aux défis de la République centrafricaine. Il est impératif de faire progresser le processus de paix en République centrafricaine pour garantir la stabilité et le développement à long terme.

Nous prenons note des préoccupations de la Ministre des affaires étrangères, M^{me} Baipo Temon. Cependant, l'embargo sur les armes qui vise les groupes armés fait toujours partie intégrante des progrès de la République centrafricaine sur la voie de la paix. Sa levée faciliterait la prolifération d'armes supplémentaires et plus meurtrières, et déstabiliserait davantage la République centrafricaine. Il est important de noter que l'embargo ne concerne que les groupes armés, et non le Gouvernement.

Bien entendu, un véritable partenariat nécessite une collaboration à double sens et un respect mutuel. Pour s'acquitter pleinement de son mandat, la MINUSCA doit pouvoir agir sans entrave. Malheureusement, elle n'a pas été en mesure de le faire. La décision du Gouvernement centrafricain de bloquer les patrouilles de la Mission et de restreindre l'utilisation par la MINUSCA de systèmes de drones aériens et les vols de nuit compromet gravement la capacité de la Mission à protéger les civils, à localiser et éliminer les engins explosifs, et à coopérer avec les FACA pour étendre l'autorité de l'État. Depuis des mois, les membres du Conseil demandent au Gouvernement de permettre à la MINUSCA d'utiliser ses équipements, qui sont nécessaires pour assurer la sécurité des soldats de la paix. Et pourtant, le Gouvernement continue de faire fin de ces demandes élémentaires, que le Conseil ne devrait pas avoir à formuler. Les membres de l'ONU, chacun d'entre nous, payons plus de 25 millions de dollars par an pour des drones qui sont actuellement cloués au sol

ou bloqués à la douane. Des soldats de la paix l'ont payé de leur vie. Si le Gouvernement centrafricain est attaché au succès de la MINUSCA, à la sécurité des soldats de la paix et à la poursuite de la paix et de la stabilité, il doit permettre à la MINUSCA de faire son travail.

Si les États-Unis respectent la souveraineté de la République centrafricaine et son droit de choisir ses partenaires en matière de sécurité, force est de reconnaître que tous les partenaires n'ont pas la même volonté de créer les conditions d'une paix durable. Certains soi-disant partenaires ont prouvé, par leurs agissements, que, sous le couvert de veiller à la sécurité, ils préféreraient exploiter les ressources naturelles du pays et perpétuer le conflit pour servir leurs propres intérêts matériels.

Le groupe Wagner, soutenu par le Kremlin, a commis nombre d'atteintes aux droits humains en République centrafricaine, et ailleurs. Il est clair que les principaux objectifs du groupe Wagner sont d'exploiter le pays et de cultiver la dépendance, afin de s'assurer une présence pérenne. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2024/473), en mars, le groupe Wagner a intercepté des équipements de la MINUSCA au poste frontière de Beloko. Voilà les faits : un membre permanent du Conseil de sécurité a confisqué des équipements des Nations Unies destinés à une mission de maintien de la paix des Nations Unies. Cela ne saurait être toléré. Nous sommes heureux que le Secrétariat de l'ONU ait communiqué sur ce grave incident mais nous demandons instamment au Secrétariat d'éviter de désigner le groupe Wagner par des euphémismes lorsqu'il fait référence à des abus dont il sait qu'ils sont imputables au groupe Wagner. Si l'impunité prévaut, la République centrafricaine ne pourra pas parvenir à la paix dont elle a besoin pour tirer parti de son vaste potentiel.

Reconnaissons également que la désinformation, fabriquée par la Russie et maquillée jusqu'à sembler surgir naturellement, vise spécifiquement la Mission dont elle cherche à obérer l'efficacité, et met en danger les soldats de la paix et les civils. C'est intolérable.

Les États-Unis appellent tous les acteurs armés à déposer les armes et à opter pour le dialogue. La MINUSCA est un partenaire crucial de la République centrafricaine et elle mérite la pleine coopération et un partenariat sincère du Gouvernement centrafricain et des membres du Conseil de sécurité si elle veut pouvoir tenir ses promesses.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir

l'Algérie, la Sierra Leone et mon propre pays le Mozambique, et du Guyana.

Nous remercions vivement l'Ambassadrice Valentine Rugwabiza, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), de son important exposé au Conseil sur la situation en République centrafricaine. Nous remercions également le personnel de la MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies de leur dévouement sans faille. Nous faisons part de notre appréciation aux contingents et personnels de police déployés sur le terrain. Nous saluons la présence dans la salle de S. E. M^{me} Sylvie Valérie Baipo Temon, Ministre des affaires étrangères, de la Francophonie et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana ont conscience des défis multidimensionnels auxquels se heurte la République centrafricaine. Dans ce contexte, il est capital que la communauté internationale aide le pays à rétablir et à consolider la paix, la sécurité et le développement. Nous félicitons le Gouvernement centrafricain de ses efforts pour mettre en œuvre l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Nous accueillons favorablement la réunion du Comité exécutif de suivi de l'Accord politique, qui a abouti à la conférence nationale de haut niveau sur la transhumance et à la mise en place de la commission nationale chargée de la gestion des frontières. Ces actions, et d'autres, jettent les fondements solides d'une approche globale axée sur les principaux vecteurs de conflit en République centrafricaine.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana félicitent le Gouvernement centrafricain des progrès engrangés jusqu'ici dans l'application du programme de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration, avec l'appui de la MINUSCA. Nous exhortons tous les membres de groupes armés à rejoindre volontairement ce programme. Nous apprécions les cursus de formation au processus de paix élaborés par le Gouvernement à l'intention des fonctionnaires, en particulier à l'échelon des provinces dans le contexte de la décentralisation, d'autant que les femmes y sont associées. L'éducation à la paix et une culture de paix sont un investissement précieux pour le présent et l'avenir du pays. Nous préconisons la mise en place d'une procédure transparente et crédible de vérification des antécédents d'individus issus de groupes armés avant leur recrutement dans les forces de défense et de sécurité nationales.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana se préoccupent des conditions de sécurité instables, en particulier aux frontières, où persistent les affrontements armés et les tentatives de prendre le contrôle des ressources minières et des couloirs de trans-humance. L'augmentation du nombre de victimes civiles dues aux attaques et aux violentes pratiques d'extorsion des groupes armés, notamment l'Armée de résistance du Seigneur, est très préoccupante.

Pour instaurer une paix durable, la situation des droits humains dans le pays doit être abordée conjointement avec les processus politique et de paix. À cet égard, nous condamnons les violences sexuelles liées aux conflits et les violations commises contre les enfants. Les auteurs de ces actes doivent en répondre. L'impunité alimente le cycle de la violence et porte atteinte aux efforts de paix.

L'insécurité alimentaire qui afflige les Centrafricains, les réfugiés et les rapatriés mérite notre attention. Nous devons nous employer à faire en sorte que la République centrafricaine, forte des ressources qu'elle possède, puisse atteindre son plein potentiel de développement.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana s'inquiètent des connotations religieuses et ethniques qui marquent les affrontements entre groupes armés. Nous exhortons tous les groupes à rejoindre et appuyer le processus de paix. Nous estimons que la coopération entre les forces de défense nationales et la MINUSCA est primordiale. Nous nous félicitons que des patrouilles robustes soient menées et que leur présence ait été renforcée aux points pertinents, afin de protéger les civils et de prévenir une escalade de la violence.

L'emploi persistant d'engins explosifs accentue l'instabilité des conditions de sécurité en République centrafricaine. Nous soulignons qu'il faut limiter les mesures restreignant l'emploi de drones, qui ont une incidence négative sur l'exécution du mandat de la MINUSCA et sur la facilitation de l'accès humanitaire. Elles recèlent également des risques pour le personnel des Nations Unies et leurs locaux.

Nous appelons la MINUSCA et les partenaires de la République centrafricaine à renforcer leur assistance électorale, à mobiliser des ressources et à agir dans le sens d'une participation des femmes aux prochaines élections.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana tiennent à réaffirmer leur appui énergique à la MINUSCA. Nous saluons et félicitons vivement l'Ambassadrice Valentine Rugwabiza, Représentante spéciale du Secrétaire général, de son remarquable leadership et de

son inestimable contribution à la consolidation de la paix et de la stabilité en République centrafricaine.

Nous félicitons également le nouveau Chef de la Mission de l'Union africaine pour l'Afrique centrale et orientale, M. António Egídio de Sousa Santos. Nous lui souhaitons plein succès dans cette importante mission.

L'Union africaine est cogarante de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Nous réaffirmons que nous encourageons le Gouvernement et le peuple centrafricains et que nous sommes solidaires avec eux. Nous, les trois membres africains du Conseil de sécurité et le Guyana, restons fermement attachés à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la République centrafricaine.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine, M^{me} Rugwabiza, de son exposé, et je salue la participation de S. E. M^{me} Sylvie Valérie Baipo Temon, Ministre centrafricaine des affaires étrangères, à la présente séance.

Ces derniers temps, le processus de paix en République centrafricaine a constamment progressé, et les conditions de sécurité ont continué de s'améliorer. Dans le même temps, de nombreux défis restent à relever dans les domaines de la paix et du développement. La communauté internationale doit fournir au Gouvernement centrafricain un appui ciblé en fonction de ses besoins réels. Je formulerai trois observations.

Premièrement, la Chine salue les efforts du Gouvernement pour promouvoir activement la mise en œuvre de l'accord de paix, des progrès importants ayant été réalisés dans des domaines tels que le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, la décentralisation et la préparation des élections locales. Nous appelons les groupes armés qui n'ont pas encore déposé les armes à cesser les hostilités et à revenir sur la voie du dialogue politique. Nous attendons de la communauté internationale qu'elle continue d'apporter un appui financier et technique au processus de paix en République centrafricaine et qu'elle règle des questions telles que le déficit de ressources pour les élections.

Deuxièmement, la situation générale en matière de sécurité en République centrafricaine s'améliore globalement. Cependant, des attaques armées se produisent encore de temps à autre. La communauté internationale et les pays partenaires concernés doivent continuer à aider le Gouvernement centrafricain à renforcer ses capacités en matière de sécurité et à mettre en œuvre la réforme du

secteur de la sécurité. Dans le même temps, il convient d'accorder une attention particulière aux retombées du conflit soudanais sur la République centrafricaine. Un appui doit être apporté à la République centrafricaine et aux pays voisins pour leur permettre de renforcer les contrôles aux frontières, d'endiguer les flux transfrontaliers d'éléments armés et de lutter contre la criminalité transfrontalière et le trafic d'armes légères et de petit calibre afin de maintenir la sécurité régionale.

Troisièmement, le rapport du Secrétaire général (S/2024/473) a souligné que bien que la République centrafricaine connaisse une croissance économique, celle-ci est lente, et près de la moitié de la population du pays a besoin d'une aide humanitaire d'urgence. Les pays partenaires et les donateurs doivent honorer leurs engagements et répondre aux besoins humanitaires, tout en apportant un appui accru dans des domaines tels que la réduction de la pauvreté, l'agriculture et les infrastructures, afin d'aider la République centrafricaine à renforcer sa capacité de se développer de manière indépendante.

Sous la direction de la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Rugwabiza, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a déployé des efforts considérables pour maintenir la paix et la stabilité en République centrafricaine et pour promouvoir le développement économique sur le terrain. La Chine se félicite de ces efforts et continuera d'appuyer l'action menée par la Représentante spéciale du Secrétaire général et la MINUSCA. Nous espérons que le rapport sur l'évaluation stratégique indépendante de la MINUSCA sera achevé dès que possible, avec des recommandations visant à optimiser et à ajuster le mandat et les effectifs de la Mission, afin que la MINUSCA s'acquitte efficacement de ses fonctions.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie de son exposé la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), M^{me} Valentine Rugwabiza. Je salue également la présence dans cette salle de la Ministre centrafricaine des affaires étrangères, de la Francophonie et des Centrafricains de l'étranger, M^{me} Sylvie Valérie Baipo Temon.

La décentralisation du processus de paix par la mise en œuvre de mécanismes au niveau local constitue l'une des avancées les plus notables. La présence de l'État est fondamentale pour approfondir l'application de l'accord de paix, en particulier dans les zones frontalières, où se concentrent les activités des groupes armés. En outre,

elle contribue à maintenir les accords de paix signés localement, et à en étendre la portée, en facilitant le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Sur le plan politique, nous ne perdons pas de vue l'engagement pris par le Gouvernement d'organiser les premières élections locales depuis 1988. Le soutien financier pour le panier de fonds du Programme des Nations Unies pour le développement est fondamental pour que les élections se concrétisent. La tenue de ces élections, prévues par l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, marquera une étape importante vers l'inclusion et l'autonomisation des communautés et vers l'adoption de mesures de confiance. Il est essentiel que ce processus progresse de manière inclusive, avec la participation pleine, sûre et véritable des femmes et d'autres composantes de la population, sur un pied d'égalité.

En ce qui concerne la situation humanitaire, elle demeure critique, 46 % de la population ayant besoin d'assistance, et elle est exacerbée par l'afflux de personnes fuyant les violences au Soudan. L'aide humanitaire à la République centrafricaine ne peut être interrompue.

C'est en s'attaquant aux causes profondes des conflits que l'on consolide la paix. À cet égard, je souligne la tenue de la conférence nationale de haut niveau sur la transhumance pacifique et prospère, facilitée par la MINUSCA. Les résultats de cette rencontre doivent être diffusés et mis en œuvre de manière efficace afin de réduire la violence. Par ailleurs, il importe de souligner que les effets néfastes des changements climatiques ont modifié les couloirs de transhumance au niveau régional et que ces effets ne peuvent être combattus que par un engagement de l'ensemble de la communauté internationale à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, selon le principe des responsabilités communes mais différenciées. L'accès au financement de l'action climatique pour les pays les moins avancés qui sont en situation de conflit est indispensable.

Le développement est l'une des voies vers la paix. Par conséquent, alors que la République centrafricaine est en train de finaliser son plan national de développement pour la période 2024-2028, elle a besoin de l'appui des organismes des Nations Unies et des institutions financières internationales et régionales pour la mise en œuvre de ce plan.

Pour terminer, je voudrais dire que la paix et la justice se renforcent mutuellement. Bien que des progrès aient été réalisés dans le pays, il faut encore renforcer les capacités du système judiciaire afin qu'il puisse, le cas échéant, punir les auteurs de violations des droits humains et de violences sexuelles liées au conflit.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine, M^{me} Valentina Rugwabiza, de son exposé. Nous saluons la participation de la Ministre centrafricaine des affaires étrangères, M^{me} Sylvie Valérie Baipo Temon, à la présente séance.

Aujourd'hui, l'on peut dire sans crainte que la phase la plus compliquée de la lutte contre les groupes armés illégaux a été surmontée, et que des progrès qualitatifs ont été réalisés sur la voie de la stabilisation de la République centrafricaine. C'est ce qui ressort le plus clairement des chiffres. Le Gouvernement contrôle actuellement 90 % du territoire national. Neuf des 14 groupes signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine ont été dissous, et des milliers d'ex-combattants ont déposé les armes et participent actuellement au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Au cours des dernières années, la situation en République centrafricaine a fondamentalement changé et continue de s'améliorer régulièrement. Cela a été possible, avant tout, grâce à la résilience du peuple centrafricain lui-même et aux efforts persistants de son gouvernement, déployés avec l'appui de l'ONU et des partenaires bilatéraux du pays, notamment la Fédération de Russie. Malgré la campagne de dénigrement menée depuis des années par la France, les États-Unis et le Royaume-Uni, qui ne fait pas honneur à ces pays, le peuple centrafricain avance et progresse régulièrement. Il défend son indépendance et ses droits souverains, notamment le droit de choisir ses partenaires et amis de confiance.

Ces succès ne doivent évidemment pas éclipser les nombreux défis et difficultés auxquels la République centrafricaine reste confrontée et qui, pour beaucoup, concernent principalement le secteur de la sécurité. Mais quoi qu'il en soit, il est extrêmement important que les menaces des militants aient pu être repoussées aux frontières du pays. C'est là, dans les zones frontalières avec les États voisins, que les groupes armés sont désormais actifs. De toute évidence, les militants profitent de la porosité des frontières pour manœuvrer et se trouver des repaires, ainsi que pour s'approvisionner en hommes et en armes. Pour l'essentiel, leur financement et leur formation aussi proviennent de l'étranger. Ces brigands et ceux qui les soutiennent exploitent ainsi les lacunes de la coopération régionale en matière de sécurité aux frontières. Il est crucial d'aider la République centrafricaine et ses voisins à se coordonner pour remédier à ce problème. L'évolution positive du dialogue officiel entre la République centrafricaine et le Tchad sur la coopération transfrontière a

permis de franchir une étape majeure à cet égard. Nous sommes convaincus qu'elle contribuera à accélérer les efforts déployés conjointement pour éliminer les menaces à la sécurité dans la zone frontalière entre les deux pays.

Sur ce plan, je voudrais faire quelques commentaires sur les propos critiques tenus par certains collègues à l'égard de Bangui en ce qui concerne l'introduction de nouvelles règles pour l'emploi de drones dans l'espace aérien national. Nous entendons bien qu'elles ont une incidence sur la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), qui a dû adapter ses modalités de fonctionnement. Mais les autorités pouvaient-elles réagir autrement après que des militants ont commencé à utiliser régulièrement des drones ? Nous parlons d'armes sophistiquées qu'il faut savoir maîtriser et qui ne sont pas fabriquées en République centrafricaine. Une question légitime se pose alors : qui se charge d'équiper et de former ces brigands ? Il est naïf de croire qu'ils ont soudainement appris tout seuls à se servir de drones. Dans le même ordre d'idées, les groupes armés utilisent des engins explosifs improvisés et des mines qui, soit dit en passant, sont également fabriqués à l'étranger. C'est là-dessus que nous devons attirer l'attention lorsque nous discutons de cette question au Conseil, au lieu d'essayer de trouver un motif de critiquer le Gouvernement centrafricain pour des raisons politiques.

Une autre question, liée à ces menaces transfrontières, a trait à l'efficacité du régime de sanctions actuellement imposé par le Conseil de sécurité. En tout état de cause, les groupes armés ne semblent pas savoir qu'il existe. Dans le même temps, les sanctions entravent sans le moindre doute le développement socioéconomique de la République centrafricaine et continuent de stigmatiser le pays aux yeux de la communauté internationale. À cet égard, le Conseil doit réfléchir à ce qu'il doit advenir du régime de sanctions, tout en donnant la priorité aux vues de Bangui. La situation autour du périmètre extérieur de la République centrafricaine a également une incidence sur les conditions humanitaires dans le pays. La prise en charge des réfugiés venus des États voisins, principalement du Soudan, aggrave les besoins humanitaires et alourdit la charge qui pèse sur le budget de l'État centrafricain. Dans ce contexte, en plus de mettre un terme à la politisation et à l'instrumentalisation de l'aide extérieure, il faut aussi financer intégralement l'appel humanitaire des Nations Unies pour la République centrafricaine cette année.

Globalement, il importe de mettre en place une assistance systémique à Bangui pour lui permettre de retrouver une vie paisible et de convertir les acquis engrangés sur le plan de la sécurité en progrès sur la voie du développement.

Les élections municipales prévues cette année sont une des étapes les plus importantes sur cette voie. Nous souscrivons à l'appel lancé aux donateurs par le Secrétaire général pour qu'ils alimentent le panier de fonds destiné à financer le processus électoral. Nous pensons qu'il faut également accéder, en temps voulu, à la demande de Bangui tendant à ce que les Nations Unies continuent d'apporter une assistance électorale, y compris pour les prochains cycles électoraux.

Nous appuyons l'action de la MINUSCA et ses dirigeants. La Mission est toujours un maillon important de l'ensemble des efforts déployés pour stabiliser définitivement la situation dans le pays. Nous remercions les personnels déployés par les pays qui fournissent des contingents de l'engagement dont ils font preuve dans l'exercice de leur devoir. Nous sommes convaincus que le mandat des soldats de la paix ne pourra être pleinement exécuté que si nous préservons une compréhension mutuelle avec les autorités du pays hôte. Nous demandons que tous les différends soient réglés via un dialogue bilatéral constructif, sans ultimatum ni pression extérieure. Pour sa part, la Russie continuera d'aider Bangui à instaurer la paix et la sécurité dans le pays.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général Rugwabiza de son exposé complet. Nous souhaitons également la bienvenue à notre séance à M^{me} Baipo Temon, Ministre des affaires étrangères, de la Francophonie et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine. Je voudrais faire trois remarques aujourd'hui.

Premièrement, nous accueillons favorablement les efforts que fait le Gouvernement centrafricain pour que les élections locales se tiennent à l'automne. Ce sera crucial pour renforcer la démocratie en République centrafricaine avant les élections présidentielle et législatives prévues l'an prochain. Cela étant, le fait de détenir des opposants politiques menace la crédibilité des élections futures. Nous préconisons d'associer pleinement les femmes, les jeunes, les rapatriés, les déplacés et les réfugiés aux élections.

Deuxièmement, nous demeurons préoccupés par les activités des groupes armés, en particulier autour des zones frontalières, des régions minières et des couloirs de transhumance. En violation de l'embargo sur les armes, ils continuent de faire passer des armes en contrebande à travers la frontière pour servir leurs aspirations militaires. Dans ce contexte, le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) reste indispensable pour appuyer la stabilité dans le pays. Nous saluons la coopération productive entretenue entre la MINUSCA

et les autorités nationales. Le Royaume-Uni se félicite également que le Gouvernement soit déterminé à appliquer l'Accord politique de 2019 pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Nous encourageons les autorités à poursuivre leurs efforts de décentralisation et à continuer d'appuyer une sécurité durable, via le programme national de désarmement, démobilisation et réintégration et les initiatives locales de consolidation de la paix.

Troisièmement, nous appelons tous les membres du Conseil de sécurité à faire en sorte que la MINUSCA soit en mesure d'honorer son mandat. Le Royaume-Uni dispose d'informations selon lesquelles des supplétifs russes tenteraient vraisemblablement de compromettre la présence continue de la MINUSCA en République centrafricaine, notamment par des campagnes de désinformation contre la Mission, en violation des résolutions du Conseil de sécurité et de la souveraineté du pays. Les actions menées par la Russie contre les missions de maintien de la paix des Nations Unies, dont la MINUSCA, révèlent qu'elle entend déstabiliser les États pour atteindre ses propres objectifs de politique étrangère. La présence et les activités de supplétifs russes ont des répercussions sur les communautés, exacerbent les conflits existants et compromettent le développement économique à long terme. Les efforts déployés par les supplétifs d'un membre permanent du Conseil de sécurité pour entraver l'emploi de drones par la MINUSCA menacent la sécurité du personnel des Nations Unies. C'est inacceptable. Nous demandons instamment aux autorités centrafricaines de lever toutes les restrictions imposées aux mouvements de la MINUSCA et de reconsidérer le recours à des supplétifs russes ayant des effets déstabilisants.

Le Royaume-Uni est déterminé à collaborer avec la République centrafricaine pour assurer une stabilité et un développement de long terme qui répondent aux aspirations de tous les Centrafricains et toutes les Centrafricaines.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la République de Corée.

Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général Rugwabiza de son exposé éclairant. Je salue à mon tour la participation de S. E. M^{me} Sylvie Valérie Baipo Temon, de la République centrafricaine, à la séance d'aujourd'hui.

Les efforts de la République centrafricaine lui ont permis d'engranger des progrès louables en matière d'éducation de l'État. Toutefois, les cycles de violence résultant

de la persistance des activités des groupes armés, ainsi que les effets négatifs liés aux conflits en cours dans les pays voisins, continuent de faire peser de sérieux risques et d'exacerber les souffrances des civils. Compte tenu de ces circonstances, j'insisterai sur trois points.

Premièrement, nous saluons les efforts du Gouvernement centrafricain et l'appui fourni par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour pérenniser le processus de décentralisation et appliquer l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. À cette fin, les prochaines élections locales seront vitales pour l'inclusion, l'autonomisation des communautés et l'extension de l'autorité de l'État nécessaire à l'instauration d'une paix durable. Tout au long de ce processus, il sera primordial de garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes et de maintenir un espace civique sûr et inclusif. Nous saluons les efforts déployés par le Secrétaire général pour mobiliser un soutien international en faveur des élections, notamment par l'intermédiaire du panier de fonds du Programme des Nations Unies pour le développement. Nous prenons également note de la demande officielle du Premier Ministre Félix Moloua d'élargir l'assistance électorale fournie par l'ONU dans le contexte des élections présidentielle et législatives prévues dans les deux prochaines années, ainsi que d'élever l'assistance électorale au rang de tâche prioritaire de la MINUSCA.

Deuxièmement, nous demeurons préoccupés par l'instabilité des conditions de sécurité en raison de l'activité persistante des groupes armés, en particulier le long de la frontière avec le Soudan, autour des sites miniers et le long des couloirs de transhumance. L'utilisation accrue d'engins explosifs constitue également une grave menace, qui met en péril les opérations de sécurité et l'accès humanitaire. Dans ce contexte, il est important de renforcer la capacité de la République centrafricaine à protéger ses propres civils. Nous saluons et soutenons pleinement les efforts que déploie la MINUSCA pour contribuer à l'extension de l'autorité de l'État. Nous nous félicitons également de la récente conférence nationale de haut niveau sur la transhumance pacifique et prospère, qui a rassemblé diverses parties prenantes. Dans le même temps, nous encourageons le Gouvernement centrafricain à continuer de renforcer le secteur de la sécurité nationale en s'appuyant sur un processus transparent et crédible de recrutement au sein des forces nationales de défense et de sécurité, ainsi qu'un contrôle renforcé de la conduite et de la discipline de son personnel de sécurité. En outre, les capacités d'alerte rapide de la MINUSCA pour évaluer les menaces, améliorer son

dispositif de préemption et assurer une protection fiable des populations restent essentielles pour permettre à la Mission de s'acquitter de son mandat de manière énergique. Il est regrettable que les drones de la MINUSCA restent interdits, et nous demandons instamment aux autorités de lever d'urgence ces restrictions et de respecter pleinement l'accord sur le statut des forces.

Troisièmement, les violations des droits humains, les violences sexuelles liées au conflit et les violations commises contre les enfants par toutes les parties doivent cesser immédiatement. Il est particulièrement préoccupant que les affrontements récurrents entre les forces de défense nationale et les groupes armés contribuent à la précarité de la situation en matière de droits humains. Le renforcement de l'état de droit et de l'application du principe de responsabilité est essentiel pour rompre le cycle du conflit et des violences contre les civils. Nous saluons l'engagement de la République centrafricaine à faire progresser sa politique nationale en matière de droits humains et sa collaboration continue avec l'ONU. Nous prions le Gouvernement de poursuivre dans cette voie.

Pour terminer, la République de Corée réaffirme son appui indéfectible à la Représentante spéciale du Secrétaire général Rugwabiza et à la MINUSCA dans leurs efforts pour stabiliser la République centrafricaine.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je souhaite la bienvenue à la Ministre des affaires étrangères, de la Francophonie et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine, M^{me} Sylvie Valérie Baipo Temon.

M^{me} Baipo Temon (République centrafricaine) : Je me réjouis d'être parmi les membres du Conseil de sécurité ce jour pour cette assise d'examen du rapport (S/2024/473) du Secrétaire général, M. António Guterres, ainsi que des rapports produits en complément, notamment celui sur les droits de l'homme en République centrafricaine (A/HRC/56/60/Add.2) et celui du Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution 2693 (2023). Qu'il me soit permis avant de partager avec le Conseil de sécurité les remarques, observations et commentaires du Gouvernement centrafricain sur ces différents rapports, de vous adresser, Monsieur le Président, mes vives félicitations pour la présidence de votre pays, la République de Corée, au Conseil de sécurité pour ce mois de juin, que vous dirigez avec qualité. Recevez également mes remerciements pour la tenue de la séance de ce jour. Mes remerciements vont également à

l'endroit de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Cheffe de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour la présentation synthétique de ce rapport et de la vision de l'ONU sur la situation sécuritaire, politique et humanitaire en République centrafricaine.

Avec l'agrément du Conseil, je voudrais saisir l'opportunité de ma première prise de parole pour cette année 2024, au sein du Conseil renouvelé, pour adresser également mes félicitations aux États qui ont rejoint le Conseil en qualité de membres non permanents. Qu'ils reçoivent mes vœux de plein succès dans l'exercice de cette lourde responsabilité de maintien de la paix et de la sécurité internationales que leur confère la Charte des Nations Unies, dans le paragraphe 1 de l'Article 24, tâche qui leur a été confiée par les États Membres de l'ONU lors d'élections. Il me semble opportun de rappeler que par leur élection, nous leur avons alloué le pouvoir de juger et de décider de la vie ou de la survie d'autres hommes, de millions d'autres hommes. C'est pourquoi je voudrais les exhorter à faire preuve de bienveillance, d'objectivité, d'équité, de cohérence et de respect de leurs engagements pris quant aux valeurs prônées par la Charte des Nations Unies lors de leurs analyses et des décisions qu'ils prennent sur les dossiers et événements portés à la table de l'organe suprême de l'ONU qu'est le Conseil de sécurité. Des mesures qu'ils prennent dans l'examen des différends et des conflits de ce monde, l'avenir et la préservation de l'humanité et donc du genre humain en dépendent.

Au regard de l'état du monde, un monde de plus en plus en mutation, et de l'insécurité mondiale persistante, il est urgent que le mode opératoire utilisé à aujourd'hui, et bien dépassé, et qui est davantage source de division et de déstabilisation que de maintien de l'ordre, soit revu. Ne serait-il pas judicieux de revoir ce mode opératoire, défini par un groupuscule d'États Membres au détriment des autres, qui d'ailleurs n'ont point eu de mot à dire car absents de la table des négociations malgré avoir été des acteurs pourtant déterminants dans la paix relative obtenue après la Seconde Guerre mondiale ? Ne serait-il pas temps de rompre avec ce mode opératoire qui nous entraîne peu à peu dans un monde en perdition avec le deux poids, deux mesures dans les décisions prises, trop souvent orientées par les intérêts personnels de leurs États, et non les intérêts du monde ?

Mon pays, la République centrafricaine, fait partie de ces pays qui ont subi et subissent encore les effets néfastes de ce mode opératoire dépassé. Il y a un pays,

la République centrafricaine, qui, depuis son retour à l'ordre constitutionnel, s'efforce de mener tous les efforts possibles pour sortir d'une situation de crise sans précédent. Les solutions préconisées et les mesures mises en place n'ont pas suffi à résoudre la crise centrafricaine. Ces mesures persistantes continuent d'ailleurs de freiner, et même de réduire les efforts que nous réalisons ensemble. Voilà un pays pour lequel, face à une agression de sa population, de ses institutions et de son intégrité territoriale, il a été mis en place une opération de maintien de la paix ou plutôt de maintien dans la dépendance qui, aujourd'hui, à l'occasion de son dixième anniversaire, n'a pas obtenu le résultat escompté, pour le simple motif que la nature même de l'opération onusienne n'était pas appropriée à la situation. Nous avons d'ailleurs vu les limites de cette opération par l'avènement, en 2020 et 2021, d'une nouvelle rébellion en présence même des Casques bleus, obligeant ainsi le Président élu légitimement à réagir à l'extrême urgence du moment face à la détresse dans laquelle se trouvait sa population. Ce fut une réaction de survie aujourd'hui décriée pour camoufler l'échec d'une opération, comme je le disais, non adaptée et inadaptée. Ce n'est pas faute de l'avoir dit et redit. Ce n'est pas faute de l'avoir dit ou redit.

Aujourd'hui, mon pays continue d'être appelé à la barre des condamnés du Conseil de sécurité qui, des lèvres, reconnaît des gains chèrement acquis, mais s'obstine à maintenir des sanctions, je l'ai dit à plusieurs reprises, iniques, voire indignes pour la République centrafricaine, sur un pays dont la population n'aspire qu'à la paix et au respect de sa souveraineté.

Des rapports continuent de pleuvoir pour ressasser une situation bien connue, une situation née du fait de conflits armés, et pour laquelle le Gouvernement ne ménage aucun effort pour y remédier. Surtout, des rapports continuent d'alimenter certains propos tenus ici par beaucoup de membres qui ne connaissent pas la République centrafricaine ni son histoire, pour ne pas y avoir mis les pieds ou n'y avoir fait que de courts séjours, et qui donc basent leur opinion sur le « on a dit que ».

La République centrafricaine est consciente des défis et des enjeux qui sont les siens. Nous savons que notre situation sécuritaire, bien qu'améliorée, demeure préoccupante car nos défis restent nombreux. Mais quel pays, quel État n'a pas de défi à relever ? C'est à ce titre que le Président de la République reste engagé en faveur du processus politique de retour à la paix en République centrafricaine, dont les acquis ont permis d'obtenir des progrès plus que significatifs.

La République centrafricaine revient de très loin, comme le savent les membres du Conseil. Aujourd'hui, nous sommes à une phase de consolidation de ses acquis afin de préserver des résultats probants tels que la restauration de l'autorité de l'État, la reconstruction de notre armée et le retour à un état de droit par la consolidation de nos institutions judiciaires. Ces résultats ont été obtenus du fait de réformes audacieuses, même si parfois critiquées, et d'un travail collectif assidu pour lequel nous exprimons nos sincères remerciements à nos partenaires sur le terrain, les partenaires multilatéraux comme la MINUSCA, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, l'Union africaine, l'Union européenne et la Banque mondiale, pour ne citer que ceux-là, et également à nos partenaires bilatéraux, la Fédération de Russie, la République du Rwanda, la République française, les États-Unis d'Amérique et également l'ensemble des pays garants et facilitateurs dans le processus politique de retour à la paix en République centrafricaine.

Comme je l'ai dit plus haut, nous devons sortir du modèle qui prévaut et qui consiste à produire des rapports pour relater une situation de crise bien connue. La République centrafricaine a connu une crise qui l'a plongée dans le chaos. Une agression armée n'est pas un jeu. Il s'agit de crimes, de viols et de violations des droits humains. Nous avons eu et continuons à avoir affaire, même si elle est sensiblement réduite, à une rébellion d'hommes armés sans foi ni loi. Nous devons donc sortir de ce jeu sans fin de rapports onusiens contre un récit des efforts consentis par le Gouvernement centrafricain et des résultats qu'il a pu obtenir.

Mais comme c'est de coutume, afin de répondre à certains propos et certaines remarques notés dans les différents rapports, je voudrais ici, afin d'éclairer les membres du Conseil sur la situation de la République centrafricaine, réitérer et rappeler quelques progrès qui ont été accomplis dans divers domaines dits stratégiques, notamment la réforme du secteur de la sécurité, avec le redéploiement effectif des forces de défense et le redimensionnement des forces de sécurité intérieure, et la mise en place du processus de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, conformément à l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, et également la feuille de route de Luanda et la Commission sur la gestion des armes et des munitions. Nous avons également mis en place une nouvelle donne stratégique qui a permis de garantir la paix, la sécurité, la cohésion sociale et le mieux vivre ensemble sur 100 % du territoire centrafricain.

Sur le plan des droits de l'homme, qui ont été placés à l'épicentre de la politique publique du Gouvernement, la République centrafricaine tient à réitérer au

Conseil sa ferme volonté de collaborer pleinement avec la MINUSCA et le Groupe d'experts à la documentation des cas de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire et, au-delà, à la recherche de la manifestation effective de la vérité ainsi qu'à l'accès des victimes à la justice et à la mise en œuvre de la politique nationale des droits de l'homme. Cette politique, mise en place et accompagnée d'un plan d'action ambitieux sur cinq ans pour la période 2023-2027, est assortie d'un budget estimé à environ 3 milliards de francs CFA pour la réalisation de 268 activités, notamment des activités qui auront pour objectif d'améliorer les conditions de détention et de baisser les taux d'atteintes aux droits de l'homme en République centrafricaine.

Concernant la persistance des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, le Gouvernement centrafricain a redoublé d'efforts dans la recherche des moyens qui lui permettront d'assurer une protection efficace de la population civile. D'ailleurs, des progrès notables et des avancées majeures ont été réalisés, mais malheureusement ils n'ont pas été mis en exergue dans les deux rapports qui ont été soumis aux membres du Conseil.

De plus, le Gouvernement a également pris l'engagement de mettre à la disposition des instances judiciaires compétentes, pour être traitées dans le strict respect du secret des procédures judiciaires et conformément aux mesures de protection des victimes et des témoins, les informations relatives aux violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire contenues dans les rapports documentés de la Division des droits de l'homme de la MINUSCA.

S'agissant des dénonciations relevées dans les derniers rapports de la MINUSCA sur la situation des droits de l'homme, le Gouvernement, par l'entremise du Ministère de la justice, a dénoncé les erreurs manifestes et a formulé des observations relatives à leur objectivité et leur complétude. Concernant la désinformation, le Gouvernement poursuit ses efforts, mais constate avec désarroi la non-réciprocité quand cela concerne le Gouvernement centrafricain. Cette désinformation est, il nous faut aussi le rappeler, une expression de l'opinion de la population, certes excessive et notamment bien entendu à contenir, mais une réponse d'une population dont la vie a bien peu de prix, face à une opération de maintien de la paix qui a aujourd'hui 10 ans, et qui n'a pas su répondre aux attentes de cette population.

La description de la situation humanitaire critique, également dans le rapport, ainsi que la persistance de ces violations des droits humains, ne doit pas nous faire oublier

que le Conseil examine et débat d'un pays qui a connu une crise sans précédent. C'est un pays qui a été agressé, je l'ai dit, par des groupes armés, par une rébellion composée majoritairement de mercenaires étrangers et appuyée par des politiques avarés de la magistrature suprême, sans passage dans les urnes. J'en appelle sur ce sujet à plus d'objectivité et de solidarité pour rompre ce cercle vicieux.

Fort de ce qui précède, il me semble utile de rappeler que, dans le rôle qui est le sien, le Conseil devrait s'attarder sur les réels maux qui continuent à miner la République centrafricaine et avoir le courage de prendre des mesures efficaces, efficientes et adéquates. Le Gouvernement centrafricain souhaite rester arrimé aux instruments et cadres internationaux qui doivent pouvoir nous orienter vers plus de paix, de progrès et de justice, vers une restructuration dans laquelle chaque Centrafricain pourra enfin retrouver sa liberté et sa dignité.

Toutefois, et en toute honnêteté, il est urgent que plus de cohérence soit établie pour conserver la crédibilité des décisions du Conseil sur le dossier centrafricain.

Qu'il me soit permis de me répéter : la situation sécuritaire, bien qu'améliorée, demeure préoccupante. Elle reste alarmante précisément dans sa dimension transfrontalière, qui a été rappelée ici, du fait de la résurgence de crises sécuritaires dans les pays limitrophes.

Ce n'est pas faute de l'avoir dit et redit ici même, dans cette enceinte et à de nombreuses reprises, la sécurité en République centrafricaine doit être examinée dans une dimension sous-régionale. C'est d'ailleurs fort de ce postulat que les organisations sous-régionales et continentales, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, l'Union africaine, à travers le Conseil de paix et de sécurité, restent engagées auprès de la République centrafricaine en soutenant le processus politique de retour à la paix, et en leur qualité de garant et facilitateur dans le processus politique de retour à la paix en République centrafricaine. Elles ont pris soin, notamment, par la présence ici même du Président de la République d'Angola, João Manuel Gonçalves Lourenço, qui s'est présenté en personne devant le Conseil, et notamment également d'un représentant de Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo, qui avait été représenté dans ces lieux, d'apporter non seulement leur soutien à la République centrafricaine, mais également d'alerter sur la sous-région. Elles sont venues alerter le Conseil de sécurité et nourrir ses réflexions pour une meilleure lisibilité de la situation en République centrafricaine, qu'elles subissent d'ailleurs elles-mêmes, du fait de leur proximité, et cela aux fins

d'une meilleure compréhension du danger que constituent certaines mesures prises par le Conseil de sécurité, non seulement pour la République centrafricaine, mais aussi pour toute la sous-région.

Afin d'œuvrer à ce défi sécuritaire transfrontalier, le Gouvernement a mis en place sa politique nationale de gestion des frontières et, contrairement à ce qui a été dit ici, il n'est pas au début de la tenue des commissions mixtes en matière de sécurité, mais il les poursuit ; ce sont donc des commissions *ad hoc*, qui ont pour objectif la mise en place d'un dispositif commun permettant de lutter efficacement contre tous les maux transfrontaliers, à savoir les trafics illicites, le pillage des ressources, le braconnage et toute autre forme d'insécurité. D'ailleurs, je tiens à préciser qu'une commission mixte *ad hoc* se tient actuellement à Bangui, entre la République du Cameroun et la République d'Angola, et il s'en est tenu bien d'autres avec le Tchad et avec la République du Congo. Le Gouvernement et le peuple centrafricains voudraient, enfin, se réapproprier pleinement leur souveraineté, à l'instar des pays des membres du Conseil de sécurité et de leurs populations. Ailleurs, et nous le voyons, les populations qui, selon l'appréciation du Conseil, sont martyrisées, sont armées, soutenues, voire béatifiées. Pourquoi, en République centrafricaine, le positionnement des membres du Conseil est-il différent ? Pire, toute tentative d'effort national pour répondre à la détresse du peuple centrafricain est soumise aux préoccupations du Conseil, si ce n'est à ses accusations. N'avons-nous point droit au respect de notre dignité ? La vie d'un Centrafricain n'a-t-elle pas la même valeur ou le même prix que celle d'un autre ? Pourtant, il semble que nous soyons tous nés égaux. Ce principe n'est-il pas valable pour nous ? La hiérarchisation des valeurs que le Conseil pratique dans ce mode opératoire dépassé tend à amener le monde en perdition, je l'ai dit.

Comment le Conseil peut-il demander des signaux de confiance dès lors que nous sommes, à la base, condamnés du simple fait d'être ce que nous sommes, et du fait, peut-être, de notre couleur de peau ou de notre situation géographique ? Si tel n'est pas le cas, nous aimerions comprendre pourquoi les efforts menés par rapport au groupe Azandé Ani Kpi Gbé ont-ils une appréciation différente de celle concernant d'autres populations martyrisées, qui sont, je l'ai dit, soutenues et béatifiées. Comme d'autres peuples ailleurs, il faut savoir que ce sont des Centrafricains, des Centrafricains qui n'ont voulu que se défendre contre une horde de barbares. Ils n'ont voulu que protéger les leurs comme furent et l'ont fait et le font d'autres lorsqu'ils ont été ou sont attaqués, et je citerai pour cela les résistants en France, ou ceux d'aujourd'hui

en Ukraine. Sensible à cette réalité et par responsabilité, le Gouvernement a décidé de les réorganiser afin de les circonscrire et de les encadrer en toute conformité avec nos aspirations à être un État de droit et à avoir une armée structurée. Ce qui est inconcevable, c'est qu'il nous est demandé de ménager les groupes armés en les intégrant dans les forces de l'ordre, mais lorsque nous menons ces efforts face aux dissidents ou aux personnes qui souhaitent baisser les armes, cela est décrié, voire condamné. Je voudrais également noter que malgré la campagne de désinformation tenue pour compromettre ces efforts de paix menés, ils ont attiré de nombreux dissidents et le soutien de la population, usés d'un conflit qui n'a que trop duré et qui se perpétue en raison de la volonté du Conseil de légitimer les groupes armés œuvrant à la déstabilisation de la République centrafricaine.

Sur le pan politique, trouver une voie de sortie, c'est également créer un cadre apaisé, où tous les Centrafricains peuvent s'exprimer librement. En tant que responsables politiques ou représentants de responsables politiques dans leurs fonctions, les membres du Conseil savent que les oppositions existent et que par nature, leur rôle, c'est de s'opposer. En ce qui concerne la République centrafricaine, qu'ils sachent que de plus en plus de Centrafricains commencent à transcender ces notions pour trouver des solutions idoines à leurs problèmes. C'est pourquoi le Président Touadera n'a cessé de créer des cadres de dialogue, où les Centrafricains ont pu ou peuvent s'exprimer librement, sans exclusion.

Je voudrais rappeler aux membres du Conseil que la situation politique héritée par le Président de la République n'est que la résultante de plusieurs errements. Nous devrions donc dissocier les actions de l'homme politique véreux justiciable, comme tout Centrafricain, aux ambitions séditeuses, de celles de l'homme politique qui anime vertueusement la vie politique de son pays. Il est important que ce sujet soit traité avec moins de superficialité, car la confusion de rôles pourrait subtilement être traduite comme une prise de position. Qu'il me soit permis de dire qu'il nous faut ne pas être crédules, parce que trop de connotations politiques sont données à des affaires judiciaires purement privées. J'exhorte d'ailleurs le Conseil à soutenir cette volonté d'inclusivité et de gouvernance participative lors des prochaines élections municipales, qui restent une occasion pour les autorités de s'engager davantage sur la voie démocratique, d'imprégner ces valeurs également chez les Centrafricains, longtemps habitués aux crises cycliques, et, aussi, de repenser aux voies de développement adaptées à nos réalités nationales.

Sur le plan économique, le développement économique et social de la République centrafricaine est à

repenser, par une stratégie en vertu de laquelle il faut, entre autres, augmenter le budget de l'État. Mais comment l'augmenter avec des recettes essentiellement fiscalodouanières qui sont amputées par un manque à gagner de l'État du fait de trop nombreuses exonérations négociées ici et là, et du fait de l'ostracisme de nos opérateurs économiques au profit des contractants internationaux ? Cette problématique oblige à la révision de l'accord sur le statut des forces entre le Gouvernement centrafricain et la MINUSCA. Je tiens à signaler que cette question souffre toujours de manœuvres dilatoires. Elle est devenue notre travail de Sisyphe, malgré la volonté de l'ONU, qui a été réitérée par le courrier, daté du 25 janvier 2024, du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, sur la volonté de l'ONU d'échanger avec le Gouvernement centrafricain sur ces points d'achoppement.

Ce point évoqué me permet de formuler mes observations quant aux préoccupations exprimées sur l'entrave à l'utilisation des drones. Je voudrais rappeler que bien que le rôle que joue la MINUSCA en Centrafrique soit utile et nécessaire, et que la coordination de nos efforts soit améliorée, cela ne doit pas nous amener à faire fi du fait que nous avons des sujets épineux qui méritent des éclaircissements. Je voudrais aussi rappeler que l'ONU n'a eu de cesse de réaffirmer le principe de souveraineté de la République centrafricaine et ses obligations liées à la protection de son territoire et de sa population. Bien qu'à travers l'accord sur le statut des forces, il y ait des dérogations qui permettent à la MINUSCA de travailler librement, il convient de noter que les sujets liés à la défense nationale de la République centrafricaine relèvent de cette souveraineté, chère à toute nation. L'application d'un cadre légal d'utilisation des drones, signifiée à la MINUSCA, ne constitue pas un acte d'entrave à ses activités, ni une entorse à l'accord sur le statut des forces. Sur le vol des drones dans l'espace aérien centrafricain, il convient de rappeler le principe de souveraineté tel qu'il est affirmé dans la Charte des Nations Unies, au paragraphe 1 de son article 2 : « L'Organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses Membres ». Ainsi, la République centrafricaine est souveraine, parce qu'elle échappe à toute autorité supérieure, sur son territoire comme dans ses relations internationales. Par conséquent, la République centrafricaine est indépendante, et cette qualité n'est partagée par elle avec aucun autre type de personne juridique, soit-elle la MINUSCA. Selon le premier paragraphe de l'article 41 de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques du 18 avril 1961, toutes les personnes qui bénéficient de privilèges et immunités ont le devoir de respecter lois et règlements de l'État accréditaire. Elles ont également le

devoir de ne pas s’immiscer dans les affaires intérieures de cet État. Le respect de ce principe revêt une grande importance pour la République centrafricaine. De plus, il a été formulé de manière la plus claire possible, au paragraphe 5 de la Section IV de l’Accord entre l’Organisation des Nations Unies et le Gouvernement de la République centrafricaine relatif au Statut de la MINUSCA, l’obligation juridique de respecter la loi locale.

Par conséquent, la MINUSCA, de par son mandat, ne peut être considérée comme un État ou encore moins un super État, pour ne pas se conformer aux règles édictées par les autorités centrafricaines, ou en désirant se substituer à l’État centrafricain en ne se préoccupant que de ses propres aises, alors que la protection des civils n’est point atteinte, au regard des Centrafricains qui continuent de périr du fait de la barbarie des groupes armés, dans des zones où même sont présents des contingents de la MINUSCA, et également du fait des règles d’engagement non concordant avec la réalité du terrain. Ainsi, sans préjudice du mandat de la MINUSCA et compte tenu de l’évolution du contexte sécuritaire en République centrafricaine, la note circulaire du Ministre de la défense nationale relève de l’impérieuse nécessité de suspendre tous les vols de drones dans l’espace aérien centrafricain.

Nous souhaitons également rappeler qu’il y a eu des attaques effectuées par des groupes armés et des forces négatives à l’aide de drones, sans compter – comme nous l’avons vu dans l’actualité récente – que des acteurs entraient sur le territoire centrafricain sous couvert d’organisations non gouvernementales à but humanitaire, et qui au fait avaient vocation à former et à alimenter les groupes armés. Je souhaite préciser également que sous l’égide du Ministère des affaires étrangères, saisie par la MINUSCA, un processus conjoint de recherche de solutions a été mis en place pour rapidement trouver une solution de sortie. Donc, nous nous y attelons. Je tiens aussi à rappeler de nouveau que l’accord sur le statut des forces qui a été signé en 2014 n’a pas explicitement évoqué les questions relatives à l’utilisation des drones, qui est un fait nouveau, et qui démontre que cet accord est vraiment obsolète au regard de ces éléments nouveaux. Ce constat nous amène encore à réfléchir ensemble sur l’adaptation du mandat de la MINUSCA aux nouvelles priorités et réalités qui prévalent sur le terrain. Le Gouvernement centrafricain est ainsi impatient du retour de la revue stratégique dite indépendante, mais toutefois menée par des agents du système onusien, pour se réserver l’option de la position à prendre lors des prochaines échéances, notamment en ce qui concerne le renouvellement du mandat de la MINUSCA à échéance en novembre.

Fort de ce qui précède, je tiens à conclure mon propos – je m’excuse d’avoir été longue – en abordant le sujet du projet de résolution à venir à la mi-juillet relatif au Comité des sanctions concernant la République centrafricaine, et plus précisément l’embargo sur les armes en République centrafricaine, qui jusqu’à aujourd’hui souffre d’une ambiguïté déconcertante, nous faisant perdre parfois notre latin, et qui, comme je puis assurer les membres du Conseil, remet en question la crédibilité du Conseil et la confiance sur les intentions voulues dans le maintien de ce texte, qui aujourd’hui est totalement dépourvu de sens. En effet, pourquoi le Conseil et plus particulièrement le porte-plume s’obstinent à vouloir conserver un texte qui donne de la légitimité aux différents groupes armés – acteurs logiquement non officiels et non reconnus par l’organe suprême – qui continuent à sévir dans la sous-région de l’Afrique centrale et particulièrement en République centrafricaine, en voulant – je m’excuse du terme – falsifier un texte inclus dans une procédure encadrée par un Comité de sanctions mis en place pour la République centrafricaine ?

Le Gouvernement de la République centrafricaine exprime donc de façon solennelle ici, dans cette salle du Conseil, son incompréhension devant un texte qui sème la confusion, qui ignore les réalités de la République centrafricaine et qui constitue un manque de respect à un Gouvernement légitimement élu et touche ainsi à la dignité de toute une population. La position du Gouvernement centrafricain a été adressée au Conseil par écrit par une correspondance signée par mes soins. Une correspondance qui rappelle au Conseil que le principal problème qui devait préoccuper l’Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité devrait être l’approvisionnement financier des groupes armés et l’adoption par la communauté internationale d’une position ferme et intransigeante à l’encontre de ces groupes armés et de leurs responsables et complices. Le Gouvernement s’oppose donc à toute reformulation d’un texte qui, depuis 2023, a supprimé toutes limitations d’accès aux armes aux forces régulières centrafricaines, mais continue d’exister dans ces vingtaines de pages pour au final nous dire que ce texte ne s’applique pas à la République centrafricaine mais aux groupes armés. Si ce texte ne s’applique pas ou plus aux forces régulières de la République centrafricaine, il doit tout simplement et en toute logique et cohérence être supprimé.

Toute volonté de reformulation ou d’attribution à une dimension sous-régionale sera considérée comme une volonté de falsification de la réalité centrafricaine et donc une volonté implicite de conserver la sanction sur la République centrafricaine, une volonté de préserver une

domination sur la République centrafricaine ainsi qu'une tutelle sur la République centrafricaine en pure violation de sa souveraineté. La République centrafricaine ne doit pas être confondu à des groupes armés, et j'en appelle à l'opinion nationale et internationale, qui doit relever le fait que le Gouvernement de la République centrafricaine est systématiquement confondu aux rebelles. En témoigne le paragraphe 93 du rapport du Secrétaire général où il est écrit « les parties au conflit ». Quelles sont les parties au conflit ? Le Gouvernement de la République centrafricaine est-il une partie au conflit ? La République centrafricaine n'accepte point une telle diffamation. Si le Conseil décide enfin d'entreprendre des actions coercitives visant les groupes armés qui sévissent en Afrique centrale en général et en République centrafricaine en particulier, alors le Conseil doit pouvoir mener un travail pragmatique et prendre toute la mesure du danger que représentent ces groupes armés par une résolution unique sur le sujet qui doit être traité, celui des groupes armés. La République centrafricaine est disposée à travailler sur cette problématique pour y apporter son expérience et sa compétence.

Ainsi, je conclus en exhortant le Conseil à faire preuve de sagesse et à aborder un mode opératoire qui appuie effectivement la République centrafricaine et non qui la freine ou qui lui nuise. Dans l'espoir que les décisions qui adviendront de l'examen de ces rapports et de la prise en compte de la position du Gouvernement seront justes et appropriés, je renouvelle les remerciements du Gouvernement centrafricain et du peuple centrafricain aux partenaires multilatéraux et bilatéraux engagés dans les efforts de retour à la paix en République centrafricaine. J'adresse mes sincères remerciements à la Représentante spéciale du Secrétaire générale et Cheffe de la MINUSCA, M^{me} Valentine Rugwabiza, pour le travail mené aux côtés du Gouvernement de la République centrafricaine et l'encouragement à poursuivre.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 20.